



Est ce que le séjour d'un appartement ça compte comme chambre

Par **djerby_old**, le **06/10/2007** à **12:25**

j'ai reçu un refus de dossier de groupement familiale pour cause que mon appartement ne contient assez de chambres .

j'explique j'ai 5 enfants filles et garçons et leurs mère ça veut dire que la surface demandé et de 78 m2 car je suis en zone c
mon appartement c'est un f3 et qui fait 82 m2
2 chambres
1 grand séjour d'ou il se trouve un coin cuisine
mon question est ce que le séjour ça compte comme une chambre ou non ?
mon séjour fait 30 m2.
merçi